



UNE HYPOTHÈSE DE RÈGLEMENT SOUMISE PAR LE MÉDIATEUR : UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE À VENIR

Le 30 avril 2025, un médiateur a été nommé par le ministre du Travail pour accompagner les parties dans le cadre du renouvellement de l'entente collective entre le gouvernement du Québec et la Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ). Cette nomination faisait suite à l'impasse persistante dans les négociations, malgré une quarantaine de rencontres, dont neuf tenues en présence du médiateur, depuis l'échéance de l'entente collective le 31 mars 2023.

Malgré les efforts soutenus de votre comité de négociation et certaines avancées au fil des derniers mois, il devenait de plus en plus difficile d'envisager une entente communément satisfaisante. Dans ce contexte, et conformément à son rôle, le médiateur a décidé de soumettre, le 21 juin 2025, une hypothèse de règlement. Cette proposition vise à dégager une voie de sortie négociée, sans trancher sur le fond des positions exprimées, et à baliser les paramètres d'un règlement possible.

Cette proposition s'inscrit dans un [contexte institutionnel bien connu de nos membres et fait suite à un long travail de négociation et de médiation](#)

Vérification et étapes à venir

Le comité de négociation procède actuellement à la vérification et à la validation de l'ensemble des textes convenus à la table et contenus dans l'hypothèse. Une fois cette étape complétée, la proposition sera soumise au conseil d'administration de la FFARIQ, puis présentée aux membres lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Cette assemblée constituera une étape décisive du processus. Les membres y seront invités à prendre connaissance en détail du contenu de l'hypothèse et à se prononcer, par vote secret, sur son acceptation ou son rejet.

Les modalités de participation à l'assemblée ainsi que les instructions de vote seront précisées dans l'avis de convocation qui sera transmis dans les prochains jours.

Moyens de pression et médiation

En attendant la tenue de cette assemblée, les moyens de pression votés par les membres demeurent en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Ils continuent de soutenir nos démarches et de témoigner de l'importance d'une mobilisation solidaire jusqu'à la toute fin du processus.

VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION